

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.09.2021

- **Date de CONVOCATION** : 31 AOUT 2020
- **Nombre de conseillers en exercice** : 11

Présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, RESSES Patricia, COUDERC Véronique, SOULAYRES Mathieu.

Absents : SERIS Daniel.

Secrétaire de séance : Mme Gwladys GASTAL

Le quorum étant atteint, La séance est ouverte,

- ❖ Approbation du comptes- rendu du 2 Août 2021

Après ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 août 2021 est approuvé à l'unanimité, et nous passons à l'ordre du jour.

1° délibération :

Objet : D.M N°1 – SERVICE EAU - OPERATION N°25 – RENOUELEMENT DE RESEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2156	25	RENOUELEMENT DU RESEAU	1000

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2156	27	RESEAU REGAGNAC	-1000

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

2ème délibération

OBJET - GROUPEMENT DE COMMANDES WIFI TERRITORIAL

Depuis 2018, le syndicat mixte Lot numérique a installé un réseau de 96 bornes de WIFI public dans 80 communes.

Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. La reconnexion est automatique entre toutes les bornes du réseau. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique.

Les bornes ont été installées dans la cadre d'un marché d'une durée de 4 ans attribué à la société QOS Télécom.

Le syndicat a pris en charge l'acquisition et l'installation d'une borne par commune (867,24 € HT). L'abonnement pour le fonctionnement (263 € HT) est à la charge de la commune, ainsi que l'achat de bornes supplémentaires.

Le syndicat propose de poursuivre l'exploitation du réseau du WIFI public lotois et de pérenniser les avantages du système mutualisé : gestion du réseau assurée par le syndicat, portail d'authentification mutualisé, reconnexion automatique entre toutes les bornes du réseau...

Afin que les communes puissent continuer à financer directement le fonctionnement des bornes tout en ayant recours au même opérateur, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes.

Ce groupement sera coordonné par le syndicat, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte des membres. Le groupement sera constitué des communes pour lesquelles des bornes ont été installées, ainsi que du Département, des communautés de communes qui le souhaitent et de nouvelles communes intéressées dont celles appartenant à la communauté d'agglomération du Grand Cahors, qui pourront installer des bornes de WIFI public dans leurs bâtiments.

Les coûts (achat de nouvelles bornes et exploitation) seront à la charge de chaque membre du groupement mais les prix seront avantageux grâce au groupement de commandes.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

- D'approuver la convention constitutive de groupement de commandes, telle que jointe en annexe ;
- D'autoriser le maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

3^{ème} délibération

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2018

Mr. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RQPS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RQPS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

4^{ème} délibération

Désignation des délégués au S.D.A.I.L : « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'ingénierie du Lot »

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » ;

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Vu la séance d'installation du conseil en date du 24 mai 2020,

Il est proposé au conseil municipal de désigner les délégués au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée générale : Gwladys Gastal

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

Et comme suppléant : Philippe Bompa

- D'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Questions diverses

- **Organisation anniversaire des 100 ans de Mme Carriol :**

Mr le Maire annonce que le jeudi 30 septembre 2021, nous fêterons les 100 de Mme Carriol Odette à son domicile, doyenne de notre village.

A cette occasion, une délégation du conseil municipal viendra lui apporter un gâteau ainsi qu'un bouquet de fleur. La presse sera présente.

- **Commission finance / Commission Eau**

La commission finance et la commission eau se réuniront le 21 septembre 2021 à 18h30 afin de discuter d'un échéancier des travaux sur 5 ans sur le réseau Eau et d'un plan de financement avec emprunt car les taux actuels sont intéressants.

- **Commission travaux**

La commission travaux se réunira le 20 septembre 2021 à 18h30 afin d'étudier le projet sur l'aménagement du préau. Les associations seront ultérieurement consultée.

- **Commission communication**

La commission communication se réunira le 27 septembre 2021 à 18h30 afin d'améliorer le site internet de la mairie.

- **Agent d'entretien**

L'agent d'entretien, a fini son contrat de 2 mois le 7 septembre 2021 et ne souhaite pas le renouveler.

De ce fait, un nouvel agent été recruté pour effectuer le nettoyage des bâtiments communaux et participer à quelques petits travaux de jardinage pour une durée de 2 mois.

- **Travaux coin traiteur / salle de fêtes**

Les travaux devraient débuter en octobre 2021.

- **Voirie**

Plusieurs nids de poule ont été signalé route des vergnes et route de Cels.

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

Mr le maire et Philippe Bompas doivent rencontrer le responsable de la voirie de la CCVLV le vendredi 10 septembre, afin de faire le tour de la commune.

- **Participation citoyenne**

A la suite de la rencontre avec le gendarme Cédric Périé du 30 Mars 2021, le conseil municipal avait décidé d'organiser la participation citoyenne dans la commune ; c'est-à-dire de mettre en place des relais de quartiers et créer une chaîne d'alerte directement reliée aux gendarmes.

Ce dispositif permet d'accroître la réactivité des gendarmes, de rassurer la population, renforcer le contact, la cohérence et les échanges.

Maintenant que la situation sanitaire nous permet de réunir la population avec entrée sur présentation du pass sanitaire, la réunion publique se fera le 26 septembre 2021.

- **Association Pause Filaos**

La salle des fêtes sera prêtée le 9 septembre 2021 à l'association.

- **CAUE**

Mr le Maire a une réunion le 8 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Mme GASTAL Gwladys,
1ère adjointe,
Secrétaire de séance,

Mr. GASTAL Marc,
Maire,